Technicien(ne) de laboratoire médical

Mettre en oeuvre les technologies nécessaires à l'obtention des résultats des examens de biologie médicale et d'anatomie et cytologie pathologiques à visée de prévention, de dépistage, de diagnostic et de suivi thérapeutique.
Réaliser des prélèvements sanguins, veineux et capillaires.

SOINS
SOINS MÉDICO-TECHNIQUES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

CODE MÉTIER
05L10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle et enregistrement de la conformité des prélèvements
- Formation et information des professionnels et étudiants
- Mise en oeuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Préparation, qualification, distribution et délivrance des produits sanguins labiles, des produits biologiques à visée thérapeutique et d'assistance médicale à la procréation
- Réalisation de prélèvements en vue d'examen de biologie médicale et dans le cadre du don de sang
- Réalisation des analyses de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologiques et des techniques d'assistance médicale à la procréation
- Réception et traitement des échantillons de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques, des produits biologiques à visée thérapeutique et des documents associés
- Recueil, traitement et transmission des informations
- Veille professionnelle, études et travaux de recherches et d'innovation

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner la personne et communiquer dans un contexte de prélèvement
- Analyser et traiter les résultats des examens de biologie médicale, des techniques d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
- Analyser les informations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son activité
- Exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer sa pratique professionnelle
- Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks de produits et d'échantillons biologiques

- Identifier les éléments, cellules ou micro-organismes normaux ou pathogènes dans les échantillons biologiques
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Mettre en oeuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des activités de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologique et des activités biologiques à visée thérapeutique
- Mettre en oeuvre les techniques appliquées aux examens de biologie médicale, d'anatomie et cytologie pathologiques et aux activités biologiques à visée thérapeutique
- Mettre en oeuvre les techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques

CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie (12028)
- Biologie (12046)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Éthique et déontologie professionnelles (14220)
- Gestion des flux stocks/produits (31663)
- Hygiène hospitalière (43403)
- Logiciel dédié à la biologie
- Médicales générales et/ ou scientifiques (43054)
- Physique (11454)
- Qualité (31354)
- Techniques de laboratoire (43476)
- Traitement des déchets (12582)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Technicien / Technicienne de laboratoires d'analyses médicales (Code ROME J1302)
- CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : Technicien ou technicienne de laboratoire (B4D/21)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 21 octobre 1992 fixant la liste des titres exigés des personnes employées en qualité de technicien de laboratoire médi
- Décret n° 2011-748 du 27 juin 2011
- Arrêté du 25 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 octobre 1992 fixant la liste des titres exigés des personnes employées en qua

FORMATION

Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical (DETLM)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR
Ministère chargé de la santé

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A remplacé le Diplôme d'Etat de technicien d'analyses biomédicales (DETAB).

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale et continue
- En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

- Etre titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence ou dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes cet âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Relever de la formation professionnelle continue (quota : 3 % minimum)

Accès direct aux deuxième et troisième années de formation (quota : 20 % maximum):

- Etre titulaire d'un diplôme, titre ou certificat classé au moins au niveau 5

MODALITÉS D'ADMISSION

FORMATION INITIALE

Inscription sur Parcousup

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Sur dossier et entretien

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Sur dossier et entretien

JURY

JURY DE SÉLECTION

- au moins deux personnes nommées par le directeur de l'institut de formation

JURY RÉGIONAL D'ATTRIBUTION

- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, en qualité de président
- le directeur général de l'agence régionale de santé, ou son représentant
- un enseignant-chercheur participant à la formation
- le directeur de l'institut de formation de technicien de laboratoire médical
- un biologiste (médecin ou pharmacien) participant à la formation
- un enseignant formateur de l'institut de formation de technicien de laboratoire médical
- un professionnel technicien de laboratoire médical en exercice

---

PROGRAMME

DURÉE

6 semestres (d'au moins 20 semaines chacun), 180 ECTS, soit 4 200 h (travail personnel inclus) dont 1 470 h/42 semaines de formation en milieu professionnel

5 DOMAINES DE COMPÉTENCES

- **Domaine 1** « Mettre en œuvre des techniques de prélèvement et de traitement des échantillons biologiques »
- **Domaine 2** « Mettre en œuvre des examens de biologie médicale générale et le traitement des résultats »
- **Domaine 3** « Mettre en œuvre des techniques de biologie spécialisée, d'anatomie et de cytologie pathologiques, de préparation et de qualification des produits biologiques à visée thérapeutique et l'analyse des résultats »
- **Domaine 4** « Travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération, d'organisation et de continuité de service »
- **Domaine 5** « Mettre en œuvre des travaux de recherche et des actions de développement de compétences

dans le cadre de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles et de l'accréditation ou de la certification des activités »

STAGES PRATIQUES

42 semaines de formation en milieu professionnel au sein des laboratoires de biologie médicale des établissements de santé publics, privés ou des hôpitaux d'instruction des armées, et au sein des laboratoires de biologie médicale privés.

En fonction de l'offre de stage sur le territoire et du projet pédagogique, il est possible de réaliser pendant cette période 140 heures de formation, soit 4 semaines, en pratique simulée.

OBTENTION DU DIPLÔME

- Avoir validé l'ensemble des domaines de compétences
- Une note au moins égale à 10/20 est requise pour la validation d'un domaine de compétences
- Etre titulaire de l'AFGSU Niveau 2

DUT Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques (43476)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

VALIDEUR
Universités

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 29 août 1997

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Programmes pédagogiques nationaux (P.P.N.)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un bac S ou STL de préférence, ou STAE, STPA, SMS.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier, entretien, voire tests.

JURY

Enseignants et professionnels

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

Possibilité d'année spéciale en 1 an (après avoir validé 60 crédits européens ou suivi un enseignement supérieur de 2 ans + entretien devant jury)

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Mathématiques appliquées et statistiques, physique générale, physique appliquée, outils informatiques, chimie générale, chimie organique et analytique, biologie et physiologie, techniques analytiques, biochimie expérimentale, biochimie et énergétique, biochimie et biologie moléculaire, microbiologie et immunologie. Langue étrangère, expression et communication.

APPROFONDISSEMENT ABB (ANALYSES BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES)

Biochimie et physiologie fondamentales, biochimie expérimentale, biologie moléculaire et génie génétique, pharmacologie et toxicologie, microbiologie, immunologie, hématologie et parasitologie, biologie cellulaire et culture de cellules, qualité-hygiène et sécurité, automatisme, environnement professionnel.
Un projet interdisciplinaire débouchant sur une réalisation concrète, le projet tutoré, et un stage de 10 semaines en entreprise, suivi d'un mémoire ou d'un rapport de stage font partie intégrante de la formation. Il peut être proposé un stage de découverte du milieu professionnel : 2 semaines au 2e semestre.

OBTENTION DU DIPLÔME

Contrôle continu. Avoir obtenu la moyenne générale pour l'ensemble des matières et validé le stage et le projet

tutoré. Sinon, délibération du jury.

BTS Analyses de biologie médicale (43476)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR
Ministère de l'Education Nationale

VALIDEUR
Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Arrêté du 19 juin 2007

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue En contrat d'apprentissage En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Bac adapté à la spécialité du BTS.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien.

JURY

Présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français
Langue vivante étrangère
Mathématiques
Sciences physiques et chimiques

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Biochimie : biochimie structurale, biologie cellulaire, métabolisme, enzymologie, biologie moléculaire, biochimie clinique, analyse instrumentale et immuno-analyse
Sciences physiques et chimiques : chimie générale, chimie organique, physique
Microbiologie : bactériologie générale, bactériologie systématique, microbiologie médicale, virologie, mycologie et parasitologie.
Hématologie : cytologie sanguine et moléculaire, hémopathie, hémostase et immuno-hématologie.
Anatomopathologie : techniques histologiques, cytologiques et cytogénétiques
Immunologie : antigènes , anticorps et mécanisme d'immunité.
Connaissance du milieu professionnel (législation spécifique, qualité, droit du travail, santé et sécurité, bureautique et techniques de communication).
Préparation à l'épreuve théorique du certificat de capacité pour effectuer des prélévements
Stages (12 semaines)
7 semaines en 1ère année et 5 semaines en 2ème année, effectuées dans différents types d' organisations (laboratoire de ville ou laboratoire hospitalier) afin de permettre au technicien d'appréhender les notions transversales et les éléments propres à chacune.

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, les candidats titulaires de certains titres ou diplômes français peuvent être dispensés de l'obtention d'une ou plusieurs unités constitutives d'un brevet de technicien supérieur. Cet arrêté peut également prévoir qu'une dispense peut être accordée aux candidats justifiant de l'obtention de certaines unités ou du bénéfice de certaines épreuves d'un diplôme dans la limite de leur validité. Sur décision du ministre prise dans des conditions fixées par arrêté, des dispenses d'unités peuvent également être accordées à des candidats titulaires de diplômes étrangers.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF).

BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (ANABIOTEC) (12003 + 12081)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR
Ministère chargé de l'agriculture

VALIDEUR
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- arrêté du 21 juillet 2009
- Arrêté du 3 juin 2010 (UC)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

BTSA accessible par des Unités Capitalisables (UC) et donc délivré par la voie de la VAE.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Diplôme particulièrement adapté à la délivrance par VAE.

PROGRAMME

Unités capitalisables constitutives :
Unités capitalisables générales
UCG 1 : Communiquer dans son environnement professionnel
UCG 2. Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels
UCG 3. Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Unités capitalisables professionnelles
UCP 1 : Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales
UCP 2 : Concevoir un plan de contrôle dans le cadre d'une situation professionnelle
UCP 3 : Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique
UCP 4 : Optimiser l'utilisation des matériels d'analyse et l'organisation des postes de travail
UCP 5 : Réaliser les analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène, de santé et de sécurité
UCP 6 : Participer à la mise en oeuvre de procédés biotechnologiques dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité
UCP 7 : Participer à un travail de recherche ou d'expérimentation

+ 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE)

OBTENTION DU DIPLÔME

12 Unités Capitalisables (UC) à valider dans un délai de 5 ans.

STATUT ET ACCÈS

Corps des techniciens de laboratoire médical

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A (à partir du 25.01.2022)

Grades

- Technicien de laboratoire médical de classe normale (11 échelons)
- Technicien de laboratoire médical de classe supérieure (10 échelons)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

CONCOURS SUR TITRES

Organisé au niveau de l’établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

CONDITION

- Etre titulaire du diplôme d’Etat de technicien de laboratoire médical **ou** d'un titre de formation avec programme équivalent **ou** d'un diplôme figurant sur la liste de l'arrêté du 15 juin 2007

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emploi de catégorie A et de niveau comparable
- Justifier de l'un des titres requis pour l'accès à ce corps

Ressortissants européens

Condition

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE SUPÉRIEURE

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade de technicien de laboratoire de classe normale
- Justifier d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou dans le corps des manipulateurs en électroradiologie médicale de catégorie B (cadre d'extinction)

Au grade de cadre de santé paramédical

Concours interne sur titres

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un certificat équivalent
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Exercice sous la responsabilité d'un biologiste médical ou d'un médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques

Code de la santé publique : art. L4352-1

Guide de Bonne exécution des analyses biomédicales (GBEA)

Prérequis

- Etre titulaire du **Certificat de capacité à effectuer les prélèvements sanguins** et de l'**Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) Niveau 2**
- Etre titulaire de l'**un de ces titres ou diplômes** :
    - Diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales
    - Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales
    - Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical
    - Licence professionnelle bachelor universitaire de technologie (BUT) spécialité génie biologique, parcours biologie médicale et biotechnologie
    - Brevet de technicien supérieur (BTS) :
        - agricole, option Analyses agricoles, biologiques et bio-technologiques
        - biochimiste
        - bio-analyses et contrôles
        - d'analyses biologiques
        - d'analyses de biologie médicale
        - de biotechnologie.
    - Diplôme universitaire de technologie (DUT) , spécialité Biologie appliquée, option Analyses biologiques et biochimiques

- Diplôme universitaire de technologie (DUT), spécialité génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques dès lors que ce diplôme a été délivré avant la date prévue à l'arrêté du 15 avril 2022, soit avant la rentrée universitaire 2022-2023
- Diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie du Conservatoire national des arts et métiers
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), spécialité Analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte
- Diplôme de technicienne de laboratoire de biochimie-biologie clinique délivré par l'Ecole supérieure de techniciennes de biochimie-biologiste de la faculté catholique des sciences de Lyon
- Certificat de formation professionnelle de technicien supérieur Physicien chimiste délivré par le ministère du travail.

Relations professionnelles

- Médecins et biologistes pour la réalisation des examens
- Secrétaires pour l'enregistrement des demandes et la diffusion des résultats
- Personnel médical et paramédical des services pour la demande d'examens et de précisions sur les résultats
- Services techniques et logistiques pour la maintenance et l'approvisionnement
- Prestataires externes pour les maintenances et la sous-traitance d'examens

Structures

- Etablissements de soins
- Laboratoires (analyses médicales, recherche, ...)

Conditions

- Horaires fractionnés, travail en fin de semaine, les jours fériés ou de nuit
- Astreintes ou gardes en milieu hospitalier
- Manipulation de produits à risque (agents infectieux,...)
- Port d'équipements de protection (blouse, masque, gants,...) requis (risque de brûlure, coupure,...)

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Technicien(ne) de laboratoire
- Technicien(ne) d'analyse biologique
- Technicien(ne) d'analyse en biologie médicale
- Laborantin(e)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales
- Hygiéniste
- Coordinateur(trice) qualité / gestion des risques

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- Technicien de police technique et scientifique
- Fonction publique d'Etat

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/05L10%20-0